

COMBATTRE POUR NOTRE DROIT À L'EMPLOI !

Vendredi 22 janvier dans le Pas de Calais, 9h00 du matin, devant la papeterie de Wizerne, 150 militants CGT sont venus porter la solidarité aux salarié-e-s d'Arjo et à leurs camarades du syndicat Filpac-Cgt qui mènent la lutte pour la défense de leur emploi et leur outil de travail.

Devant le refus de l'actionnaire SEQUANA et du gouvernement d'une potentielle relance de l'activité par des repreneurs, les « Arjos » amplifient le combat avec le soutien réel, mais encore largement insuffisant des forces CGT régionales et fédérales. Face à l'ampleur inattendue de la mobilisation, le sous-préfet a été dans l'obligation de recevoir une délégation et il s'est engagé à réserver l'argent de la revitalisation pour la reprise de l'activité sur le site.

Mille kilomètres plus au sud, dans l'Ariège à Saint-Girons, le 14 janvier, le syndicat Filpac-Cgt de la papeterie de la Moulasse avec les structures de la région CGT Midi-Pyrénées, organisent une Assemblée Générale des salariés pour les informer d'un nouveau plan de licenciements concernant 57 salariés, et engagent le débat autour d'initiatives de luttes contre cet énième coup dur. Cela ne fait de doutes, cette nouvelle saignée sociale est le prélude à une éventuelle fermeture du site dans les mois à venir. Forte de projets alternatifs, la CGT veut obliger le groupe Schweitzer-Mauduit à investir sur de nouvelles lignes de produits pour pérenniser le site. Les salarié-e-s de la Moulasse ont le soutien de la population, des syndicats CGT de l'hôpital local en lutte eux aussi et des agents territoriaux. L'absence de réaction des pouvoirs



publics en dit long sur sa complaisance au projet funeste des actionnaires américain.

En Normandie, mi-janvier, les Pap'Chap ne se résignent pas à la mise sous bâche de la machine à Papier 3 et des suppressions d'emplois que cela implique. Ils interpellent les pouvoirs publics, les élus locaux, pour qu'ils tiennent leurs engagements d'avant campagne électorale de soutenir tout projet de reprise par d'autres groupes papetiers intéressés par la relance de la PM3, comme par exemple celui fait par le groupe DS SMITH. Les Pap'Chap veulent contraindre ces derniers à faire pression sur la direction du groupe UPM pour qu'elle cède l'outil de travail mis en berne, à des repreneurs capables de relancer la production et l'emploi sur le site.

En ce début d'année, les exemples ne manquent pas de combats acharnés que mènent les travailleurs avec leur CGT pour la défense de l'emploi et le développement industriel. Prenant le contre-pied de la politique anti-sociale de Hollande et exécutée par son

gouvernement libéral dans le cadre de la destruction du code du travail et de la casse de l'industrie. La lutte contre le chômage et pour l'emploi passe par des actes forts contre tous les licenciements !

Badinter et sa commission, au lieu de servir de caution « morale » à la destruction du droit social, devrait plutôt définir de nouvelles obligations faites aux patrons pour les obliger à respecter un des droits de l'Homme fondamental (art 23 de la charte des Nations Unies) et inscrit dans la constitution française de 1946 « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi », le droit au travail et la protection contre le chômage !

Plus que jamais, soyons déterminés à faire respecter à ceux qui nous méprisent, patrons et pouvoirs en place, le droit des Travailleurs d'être protégés contre le chômage et d'avoir un emploi. Engageons partout ce combat et faisons vivre la solidarité avec celles et ceux qui le mènent ! **Tous au rendez-vous du 4 février, partout en France, pour la relaxe immédiate des Goodyears, voilà notre agenda pour la semaine à venir !** •

QUAND BADINTER INSTRUIT LA CONDAMNATION DU CODE DU TRAVAIL

Faisant suite à toute une série de rapports tous plus rétrogrades et réactionnaires les uns que les autres (Mettling, Quinqueton, Combrexelle, Thiuelin, Cardos, Poisson etc.), celui remis par « l'illustre » Ministre Badinter devait servir de caution morale et « sociale » à l'œuvre de destruction entreprise par Hollande et son gouvernement, dans le même esprit que celui de Sarkozy !

Pour les plus crédules, le tartuffe aurait pu réussir son coup si, à Davos devant le MEDEF planétaire, l'empressement de Macron et Valls d'annoncer avec exaltation la fin des 35h et du droit du travail, n'avait mis à jour la manœuvre. Le rétropédalage médiatique de la ministre du Travail Myriam El Khomri et d'autres ténors du parti au pouvoir n'a pas réussi à effacer la véritable mission de la commission Badinter : la condamnation à mort du code du travail à court terme !

Ce rapport fixe 61 grands « principes » qui figureront en tête du Code du travail, mais il est indiqué par les auteurs et le rapporteur qu'il ne s'agit en aucun cas de principes incontournables, ni intangibles faisant force de Loi. Ils sont en quelque sorte, une indication morale de ce qu'il faudrait respecter, si bien entendu, ils ne portent pas atteinte à la compétitivité des entreprises. Il est donc question de multiplier les dérogations soit par la loi, soit par accord d'entreprise, par accord conventionnel ! De fait, ces principes que l'on retrouve déjà dans le code actuel, fruits de conquêtes sociales, de transposition jurisprudentielles et de longues luttes, sont dénaturés pour les rendre dérogeables dans l'ensemble des entreprises. Gattaz applaudit, la droite exulte, Macron jubile, la CFDT est « rassurée » (dixit Laurent Berger) ! Enfin, ils pensent être parvenus à réformer ce carcan législatif qui protège encore trop les salarié-e-s et leur donne trop de droits.

Fini le principe de faveur qui permettait au salarié d'avoir l'application d'une règle la plus avantageuse pour lui entre la loi, le contrat de travail et la convention collective.
Fini la durée légale du travail puisque celle-ci pourra être différente entre les conventions collectives, voire les accords collectifs d'entreprise.
Fini le CDI puisque l'utilisation des CDD, de l'intérim et des autres types de contrats précaires devra être redéfini dans le futur code du travail.
Et la liste est malheureusement longue !
Tout doit être ramené à l'entreprise, au meilleur des cas,

Code du travail et rapport Combrexelle et les cinq changements qui se profileront

780 pages



Enfin, ils pensent être parvenus à réformer ce carcan législatif qui protège encore trop les salarié-e-s et leur donne trop de droits.

au niveau de la convention collective, le nec plus ultra du dialogue social comme disent les libéraux. Triste plaisanterie, au moment même, ou ce gouvernement s'acharne à réduire le nombre de conventions collectives de 700 à moins d'une centaine !

Et pour être sûr de s'assurer des accords favorables au patronat, et éviter ainsi les déboires récents de la FNAC et dans les grands magasins parisiens sur le travail du dimanche, la ministre du Travail vient de décider de mettre fin aux accords majoritaires et au droit d'opposition en organisant des référendums sous la pression constante du chantage à l'emploi et de chasse aux sorcières des délégué-e-s de la CGT.

Ce gouvernement est définitivement celui de toutes les déchéances ! Leur notion de démocratie est fluctuante en fonction des rapports de force mais constante dans son objectif de préserver et d'augmenter les dividendes aux actionnaires !

Rendez-vous est pris en début mars, lors de la remise par la ministre du Travail El Khomri d'un projet de loi relatif à la durée du travail et au contrat de travail. Deux mois à peine avant le 51^e congrès des syndicats de la CGT, voilà qui augure des débats intenses placés sous le signe de l'action collective, pour que notre syndicalisme CGT s'engage encore plus en avant vers la lutte et le combat social. •

LA FORMATION...

Ce droit, pour lequel tant de salariés se sont battus, semble devenir moins important, voire désuet. En effet les patrons traînent les pieds pour accepter de nous laisser partir en formation, ou s'empressent de nous envoyer dans leurs organismes privés !

Pourquoi ?

Tout simplement parce qu'ils préfèrent avoir en face d'eux des syndicalistes non formés, ignorants des nouvelles réformes ou décrets. Pourtant ces derniers se forment, s'entourent de juristes, de spécialistes pour tenter de dominer, par la connaissance des textes, le rapport de force en nous laissant dans une incapacité d'argumenter par défaut

de formation ! Ajoutons aussi l'aspect pécunier de la formation, qui est aussi un enjeu. S'ils peuvent récupérer au travers leurs officines privées, une partie du financement de la formation, c'est toujours ça de gagner et que n'aura pas la CGT !

Pour rappel le choix de l'organisme de formation est un droit personnel. En aucun cas un employeur ne peut refuser une formation sous prétexte de tarifs trop élevés, trop loin ou n'importe quel autre motif évoqué, c'est bien le salarié qui décide de ce choix. Sur les organismes privés qui dispensent une formation demandée par le patron, croyez bien que celui-ci a décidé du programme et négligé certains outils

primordiaux pour la défense des droits des salariés mais gênants pour lui-même. A l'heure où nous nous battons pour conserver notre socle social, notamment la sécurité sociale, utilisons nos droits sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, pour cela faut-il encore les connaître ! Obligeons les patrons à améliorer nos conditions de travail. Faisons vivre les Comités d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail, instance incontournable pour améliorer la santé au travail, mais que tente de supprimer ou du moins amoindrir le gouvernement actuel, avec la loi Rebsamen.

Nos formations sont des moments d'échanges, de rassemblement, riches en débats et conviviales... Tout ce dont les employeurs veulent détruire pour nous individualiser ! •

CALENDRIER DES FORMATIONS FILPAC 2016

SANTÉ AU TRAVAIL / ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

Durée : 3 jours

Lieu (ville) du stage	Département	Date (début)	Thème du stage
MONTREUIL	93	16/03/16	Accident du travail et Maladies professionnelles
ROUEN	76	21/03/16	Santé Travail (Risques Psycho-sociaux)
SAINT-JUNIEN	87	11/04/16	Accident du travail et Maladies professionnelles
LE MANS	72	20/04/16	Accident du travail et Maladies professionnelles
NANTES	44	25/04/16	Santé Travail (Risques Psycho-sociaux)
MIMIZAN	40	02/05/16	Santé Travail (Risques Psycho-sociaux)
BIGANOS	33	11/05/16	Accident du travail et Maladies professionnelles
TOULOUSE	67	13/06/16	Santé Travail (Risques Psycho-sociaux)
BREST	29	06/09/16	Santé Travail (Risques Psycho-sociaux)
MARSEILLE	13	19/09/16	Accident du travail et Maladies professionnelles
LILLE	59	03/09/16	Santé Travail (Risques Psycho-sociaux)

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée : 5 jours

Lieu (ville) du stage	Département	Date (début)	Nature
ROUEN	76	18/01/16	CHSCT
LILLE	59	22/02/16	CHSCT
NANTES	44	04/04/16	CHSCT
STRASBOURG	93	23/05/16	CHSCT
HOSSEGOR	40	20/06/16	CHSCT
BORDEAUX	33	26 /09/16	CHSCT

(D'autres dates et lieux sont possibles, n'hésitez pas, contactez-nous : 06 62 74 42 28)

COMAREP (Commission des accords de retraite et de prévoyance) du 28 janvier 2016

Déclaration CGT sur la demande d'extension de 3 avenants, à l'accord du 8 décembre 1961

« Ces avenants viennent en complément de la demande d'extension à l'accord AGIRC ARRCO du 30 octobre 2015 pour lequel la CGT s'est prononcée contre.

Ces avenants entérinent :

- La revalorisation du salaire de référence de 2 % supérieur à son taux de revalorisation prévu qu'il programme entre 2016 et 2018, ce qui entraînera une baisse de rendement de 8,54 %, cela impactera dans la même proportion le taux de remplacement des jeunes générations qui débiteront leur carrière à compter de 2019.
- Il prolonge le gel des pensions en

vigueur depuis 2014 de deux années et ampute le montant de la revalorisation de 2018 en la décalant au 1^{er} novembre sans rattrapage aucun. Compte tenu des projections d'inflation établies par les pouvoirs publics, entre 2014 et 2018 le pouvoir d'achat des retraites complémentaires aura en conséquence chuté de 3,65 %.

- Le montant de la dotation à l'action social sera maintenu en euros constants moins 2 %.
- Ils ouvrent la possibilité de mobiliser les réserves de l'ARRCO au bénéfice de l'AGIRC.

Enfin ces avenants viennent conforter un accord qui, comme nous l'avions déclaré lors de la réunion précédente, est particulièrement inique en ce qu'il met à

la charge des salariés actifs et retraités 87 % de l'effort de financement, les 13 % qui auraient dû être assumés par les employeurs étant pour un montant de 720 millions d'euros compensés par une baisse de la cotisation à la branche Accident du travail / Maladie professionnelle de la Sécurité sociale. L'accord exonère donc intégralement les revenus du capital.

La CGT se prononce donc contre la demande d'extension de ces avenants. »

Déclaration faite par **Patrick Varin*** au nom de la CGT.

*Patrick est syndiqué au SILPAC de Rouen et du Havre et siège au nom de la CGT et de notre Fédération dans les conseils de différentes caisses sociales tant professionnelle qu'interprofessionnelle.

INTERNATIONAL

4 février : appel à la grève générale en Grèce

On assiste en Grèce à une remobilisation sociale, contre les projets de privatisations (aéroports, ports...), ou contre la dégradation du régime de retraites que le gouvernement Syriza accepte de mettre en oeuvre sous les injonctions de la nouvelle troïka. L'ADEDY, confédération syndicale des fonctionnaires publics, appelle à la grève générale le jeudi 4 février 2016. Nous reproduisons aussi des informations sur les luttes sociales (venant du Collectif Avec les Grecs créé après le 25 janvier 2015) et une présentation de l'Association France Grèce Solidarité.

Communiqué de presse de l'ADEDY Grève générale le jeudi 4 février 2016
by VG

« Le projet de loi du gouvernement Syriza-ANEL proposé aux créanciers conduit à un nouveau pillage des retraites, dont seraient victime la totalité des retraités, et plus particulièrement ceux qui partiront à compter du vote de la loi. Il est clair que les propositions du gouvernement ne constituent pas une réforme des retraites qui pourrait sauver l'Assurance Sociale, comme lui-même le prétend. Elles vont dans le sens du respect des engagements qu'il a pris, et qui découlent du troisième

mémorandum, portant sur une diminution de 1,8 milliards d'euros des dépenses des retraites pour 2016 et les années suivantes, dans le but de les offrir aux créanciers pour le remboursement de la dette publique, une dette odieuse, illégitime et injuste. La loi que l'on projette de soumettre au vote vient s'ajouter aux précédentes lois contre l'assurance sociale, à l'augmentation des limites d'âge à 67 ans ou 62 avec 40 années de cotisation, à l'augmentation des cotisations d'assurance maladie pour ceux qui ont déjà pris leur retraite, ainsi qu'à la réduction des dépenses de retraites. Il s'agit d'une restructuration globale contraire aux intérêts des travailleurs et aux principes de l'assurance sociale, qui fait disparaître ce qui restait encore debout du système public des retraites, en le rendant rentable dans la perspective qu'il devienne entièrement capitalisé. Après les diminutions des retraites qui

ont eu lieu sous les gouvernements précédents PASOK-ND, et les plus récentes qui ont été imposées cet été par le gouvernement Syriza-ANEL, on projette maintenant de nouvelles diminutions drastiques pour tous les retraités. La poursuite des politiques catastrophiques et sans issue du gouvernement, de l'Union Européenne, du FMI, trouvera sur son chemin les luttes des travailleurs, des retraités, de l'ensemble de la société grecque. Elles ont pour objectif central l'annulation des plans de destruction de l'Assurance sociale.

La commission exécutive de l'ADEDY appelle les travailleurs du secteur public à participer massivement à la grève générale du 4 février 2016 et aux rassemblements prévus.

Nous pouvons les arrêter !

La destruction de l'assurance sociale ne passera pas ! »

LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'ADEDY

La poursuite des politiques catastrophiques et sans issue du gouvernement, de l'Union Européenne, du FMI, trouvera sur son chemin les luttes des travailleurs, des retraités, de l'ensemble de la société grecque.

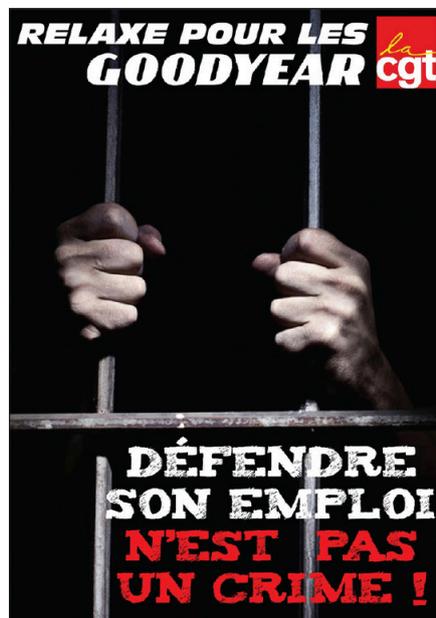
POUR LES DROITS ET DÉFENSE DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

RELAXE pour les 8 syndicalistes de Goodyear

JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE, 4 FÉVRIER 2016

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ». Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes. Le juge vient de prendre la décision de suivre le Procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes ! Avec cinq années de mise à l'épreuve. C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales ! Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après Les affaires judiciaires des « Cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », l'Inspectrice du Travail à Annecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'épargne de l'Île de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear. Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales. Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence. Les problèmes sociaux



et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force.

Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement. Certains sont sanctionnés pour avoir manifesté dans la rue. Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi. Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire

pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.

La CGT est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit. C'est dans cet état d'esprit qu'elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie. Cette mesure, manifesterait une volonté forte d'apaisement et une promesse de dialogue social serein dont notre pays a grand besoin pour affronter les défis portés par la crise. La CGT sur ces valeurs démocratiques, d'égalité, de fraternité et de défense des libertés individuelles et collectives continuera d'intervenir afin que nos huit camarades soient relaxés. Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT ! La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de lutte contre toutes les formes de discriminations.

LA CGT APPELLE À UNE GRANDE JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE AVEC DES INITIATIVES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE 4 FÉVRIER 2016.

UN RASSEMBLEMENT SE TIENDRA À PARIS, PLACE DE LA NATION, DE 11H À 14 H, AVEC PRISES DE PAROLE. •

Continuer à signer et faire signer la pétition en ligne sur [cgt.fr](#)